

## Suivi de la qualité de l'air en proximité de l'A43 Maurienne

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et la SFTRF, exploitant de l'A43 en Maurienne, ont conclu un partenariat fin 2022, afin de mettre en œuvre des mesures de qualité de l'air en proximité de l'A43, dans le secteur de la Basse-Maurienne pendant l'année 2023. Ce site de mesures a vocation à compléter le dispositif déjà en place de surveillance le long des axes autoroutiers de la région, et notamment de pouvoir étudier les éventuels impacts sur ce secteur de la Basse-Maurienne des reports de trafic qui pourraient avoir lieu lors des fermetures du tunnel du Mont-Blanc. Un bulletin est produit chaque mois afin de présenter les résultats de mesures.



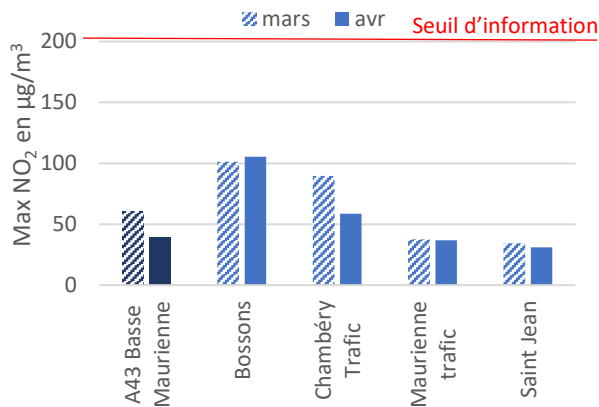
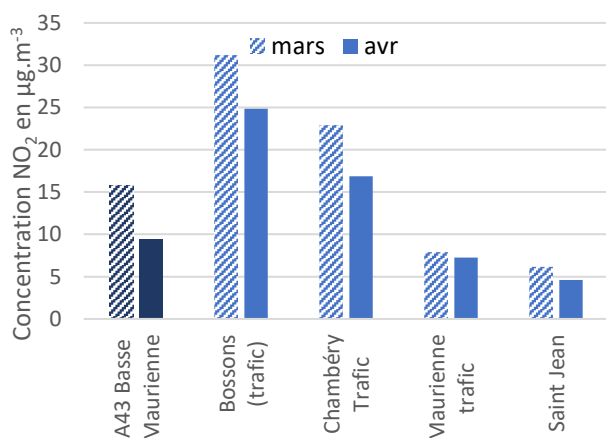
### Que retenir ce mois-ci ?

En ce mois d'avril, le trafic cumulé (poids lourds et véhicules légers) en Basse-Maurienne a chuté de 18% par rapport au mois précédent, engendrant une baisse des émissions de polluants. Cette baisse, combinée à la diminution des émissions du chauffage et à des conditions météorologiques favorables à la dispersion des polluants, se traduit par une diminution des niveaux moyens de pollution. L'ensemble des concentrations enregistrées (dioxyde d'azote et particules) est en baisse par rapport au mois de mars, les niveaux de polluants sont plus homogènes sur les 3 sites de la Vallée de la Maurienne.

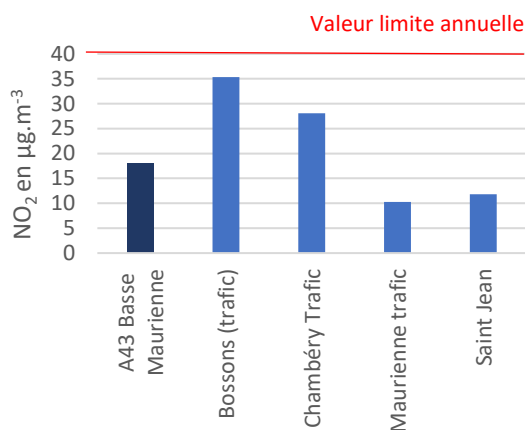
Evolution trafic  
mensuel /année précédente :  
+ 1%

# Mesures de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

TAUX DE FONCTIONNEMENT	Avril	A43 Basse Maurienne	Bossons	Chambéry trafic	Maurienne trafic	Saint Jean
Mois précédent		100	100	100	100	93
		97	100	73	98	95



Concentration NO<sub>2</sub> moyenne (à gauche) et max horaire (à droite) pendant le mois sur le site A43 Basse Maurienne et les stations de comparaison



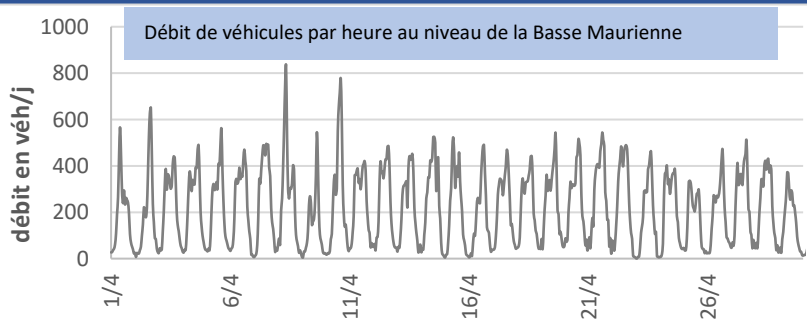
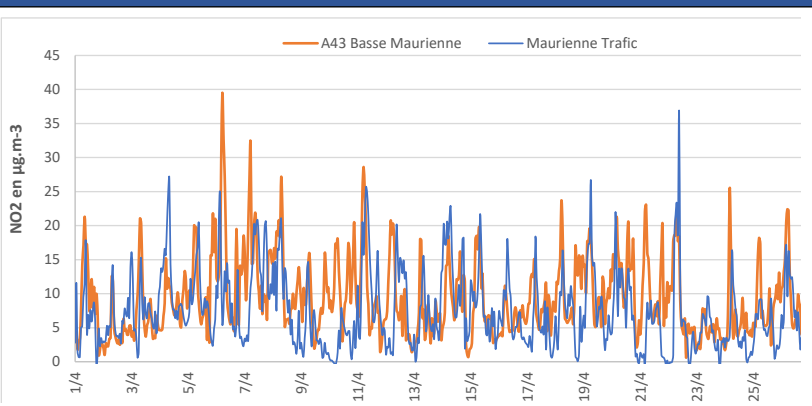
Les concentrations moyennes de dioxyde d'azote sont en baisse par rapport au mois précédent, en lien avec de meilleures conditions de dispersion et un trafic en baisse (-18% en trafic cumulé sur le mois au niveau du site A43 Basse Maurienne). En avril, les concentrations en vallée de Maurienne ont été plus homogène. En moyenne depuis le début de l'année, le niveau moyen en Basse-Maurienne est supérieur à celui mesuré sur les deux autres sites.

Concentration NO<sub>2</sub> moyenne depuis le début de l'année

## Evolution temporelle

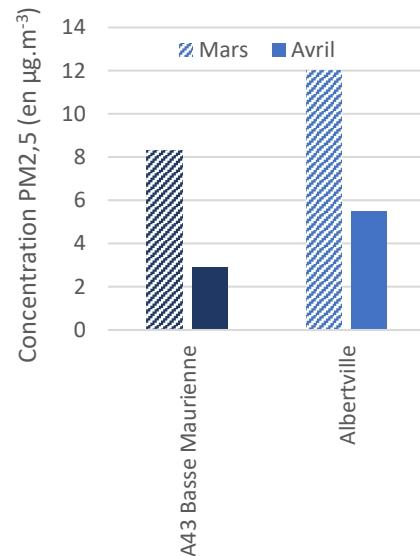
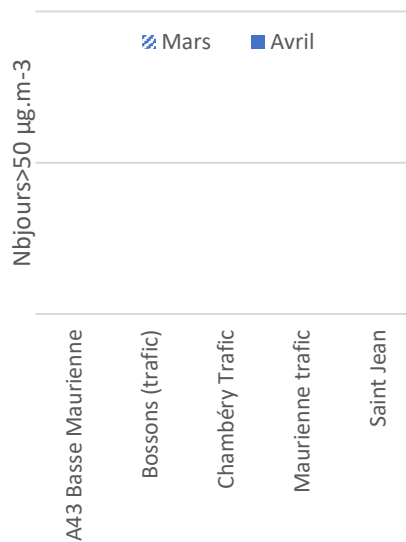
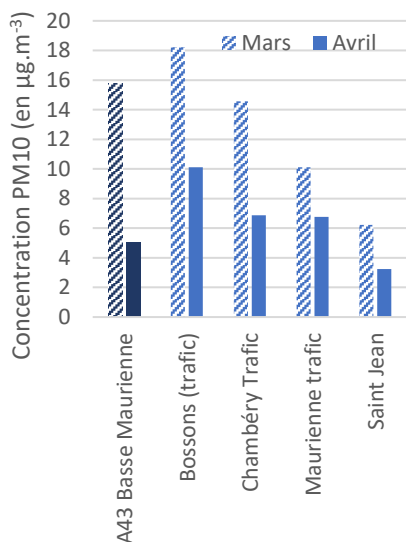
Les graphiques à gauche représentent l'évolution temporelle des concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) au niveau des deux stations en proximité de l'A43 en Maurienne (en haut) et l'évolution du débit horaire de véhicules au niveau de la station Basse Maurienne.

Le mois d'avril a été marqué par les vacances scolaires de printemps, le samedi 8 avril a été la journée la plus chargée. La concentration maximale de NO<sub>2</sub> a été observée le jeudi 6 avril en début de matinée.

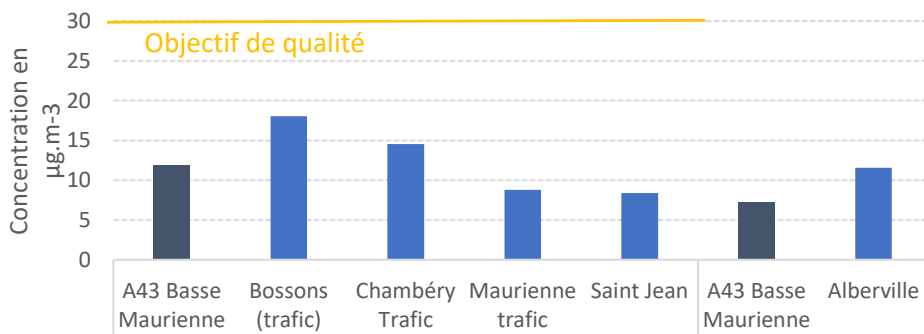


# Mesures des Particules en suspension PM10 et PM2,5

TAUX DE FONCTIONNEMENT	PM10				PM2.5		
	A43 Basse Maurienne	Bossons	Chambéry trafic	Maurienne trafic	Saint Jean	A43 Basse Maurienne	Albertville
Mois précédent	40,9	99	99	99	93	100	100
Avril	61	99	100	100	96	100	100



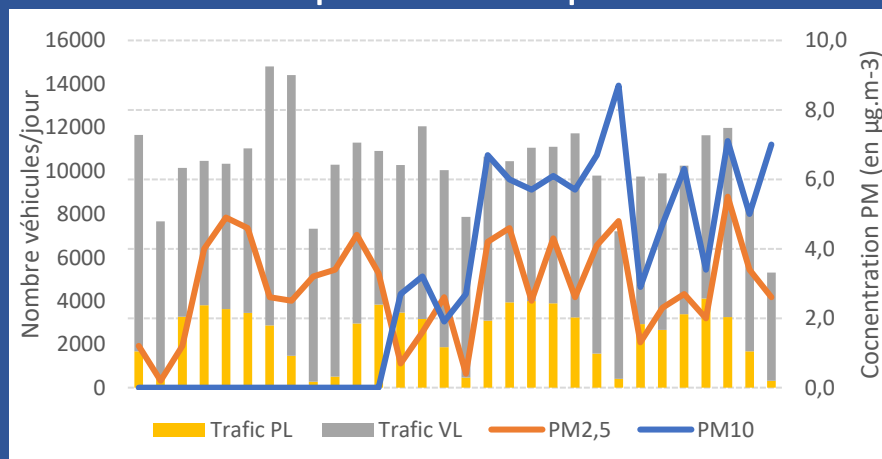
Concentration PM10 moyenne (à gauche), nombre de dépassements de 50 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne journalière PM10 (au centre) et moyenne PM2.5 (à droite) sur le site A43 Basse Maurienne et les stations de comparaison



Moyenne PM10 et PM2,5 depuis le début de l'année 2023 sur le site A43 Basse Maurienne et les stations de comparaison

Au mois d'avril, les concentrations de PM10 et PM2,5 sont en baisse sur toutes les stations des territoires de Savoie et Haute-Savoie. Avec la douceur des températures, les émissions de particules liées au chauffage diminuent et des conditions météorologiques dispersives assurent une bonne dispersion des polluants. Les stations de Maurienne présentent des niveaux globalement homogènes.

## Evolution temporelle des particules en suspension



Pour ce polluant, les évolutions de concentration sont décorréées de l'évolution du trafic. Suite à une panne de l'appareil, les données de PM10 sont indisponibles en début de période. Les niveaux de PM2,5 sont restés bas sur l'ensemble du mois.

# En savoir plus

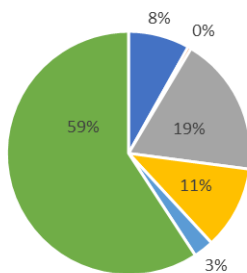
## Sources de polluants et valeurs réglementaires

### Sources de polluants

Les **oxydes d'azote (NOx)** représentent les formes oxydées de l'azote, qui participent au phénomène des pluies acides, à l'effet de serre, et sont précurseurs de la formation d'ozone.

**Sources** : Le transport routier est la source principale d'oxydes d'azote en Savoie (59%), suivi par l'industrie et le résidentiel

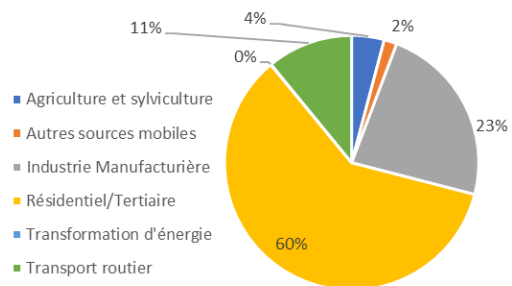
**Effets sur la santé** : Le NO<sub>2</sub> est un gaz très toxique, il pénètre profondément dans les poumons et irrite les bronches. Il augmente la fréquence et la gravité des crises d'asthme, et favorise les infections pulmonaires chez l'enfant.



Les **particules PM10** ont un diamètre inférieur à 10 micromètres (10µm) et peuvent être d'origine naturelle ou humaine, les PM2.5 ont un diamètre inférieur à 2,5µm.

**Sources** : Le secteur résidentiel (**chauffage** au bois particulièrement) est le principal contributeur aux émissions. L'industrie, le transport, l'agriculture, les chantiers BTP, sont sources de particules également.

**Effets sur la santé** : Elles peuvent irriter et altérer la fonction respiratoire. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes du fait de leur propension à adsorber des polluants et les métaux lourds.



Répartition des émissions annuelles d'oxydes d'azote (à gauche) et de PM10 (à droite) en Savoie  
Année 2019 (Version inventaire: ESPACE AuRA V2022 - v94)

### Valeurs limites et Objectifs de qualité

Les **directives européennes** ont été conçues en tenant compte des **recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**. Le droit européen fixe **des valeurs limites** pour certains polluants. En cas de dépassement, les Etats membres sont tenus de mettre en place des actions afin de respecter les valeurs limites.

#### Pour les particules PM10 :

- valeur limite : 40 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne annuelle
- objectif de qualité : 30 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne annuelle
- valeur limite journalière : 50 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an

#### Pour les particules PM2,5 :

- valeur limite : 25 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne annuelle
- valeur cible : 20 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne annuelle.

#### Pour le NO2 :

- valeur limite et objectif de qualité : 40 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne annuelle
- valeur limite horaire : 200 µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 18 heures par an.

En septembre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a établi de nouvelles recommandations, nettement plus faibles que les valeurs limites en vigueur, soit 15 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne annuelle pour les PM10, 5 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne annuelle pour les PM2,5 et 10 µg.m<sup>-3</sup> en moyenne annuelle pour le NO<sub>2</sub>.



Retrouvez tous les bulletins sur [www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr)